



PRÉPA
MOD'EMPLOI
Sport & Animation

Du 26 mai au 3 juillet 2026

DEVENIR ÉDUCATEUR SPORTIF OU ANIMATEUR DE LOISIRS !

La prépa Mod'Emploi « Sport et Animation » est une mise en situation professionnelle au sein d'un club sportif, d'une association socioculturelle, d'une salle de remise en forme, d'une collectivité territoriale...

L'objectif de cette prépa est de préparer les jeunes à intégrer une formation en alternance dans les métiers du sport et de l'animation et plus spécifiquement de :

- Découvrir les métiers du sport et de l'animation
- Développer les soft skills nécessaires à l'emploi
- D'acquérir les pré-requis pour entrer en formation
- De construire un projet professionnel
- De trouver une structure d'alternance (club, association, collectivité)

Objectifs pédagogiques

- Effectuer une immersion en structure
- Acquérir des connaissances et compétences dans les domaines du sport et de l'animation
- Acquérir des compétences comportementales

Le contenu pédagogique

Module 1 : Découvrir les métiers de l'animation et construire son projet professionnel

- Définir son projet professionnel
- Maîtriser les outils d'expression orale et écrite
- Apports théoriques et échanges
- Travaux individuels et en sous-groupe
- Ateliers numériques, d'expression et d'écriture
- Accompagnement personnalisé

Module 2 : Découvrir les pratiques et pédagogies d'animation sportives et de loisirs

- Maîtriser les savoir-faire et savoir-être essentiel au métier d'animateur
- Echanges et débats
- Jeux / Quizz
- Etudes de cas

Module 3 : Se situer dans l'environnement professionnel

- Sensibiliser aux connaissances transversales nécessaires à la pratique du métier
- Se préparer à l'insertion professionnelle
- Visite de structures
- Travaux en sous-groupes, mise en situation

Module 4 : Réaliser un stage pratique en structure (immersion professionnelle)

- Participer à la vie de la structure
- Intégrer une équipe
- Expérimenter
- Mises en situation

Module 5 : Intégrer la formation Générale d'Animateur (BAFA)

- Préparer le stagiaire à exercer les fonctions de l'animateur
- Entraînement aux TEP du BPJEPS
- Passer le PSC

Les pré-requis

Cette formation est accessible de 16 à 29 ans, sans qualification ou en reconversion.

Les pré-requis pour les personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Des démarches particulières sont à réaliser. Vous trouverez la démarche, la liste des médecins agréés de la région Auvergne-Rhône-Alpes les informations et les documents à télécharger pour réaliser votre demande d'aménagement sur notre site web : <https://auvergne.profession-sport-loisirs.fr/prepa-modemploi-sport-animation/>

Les candidats en situation de handicap peuvent, le cas échéant, bénéficier d'aménagement des épreuves de certification. Se renseigner auprès de notre référent handicap + : Daniel BELLEC 06 72 70 51 81 – daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr

La durée et le lieu de la formation

Durée de la formation : Du 26 mai 2026 au 3 juillet 2026

Clôture des inscriptions : 19 mai 2026

Volume horaire en structure (immersion) 35h

Face à face pédagogique en organisme de formation : 203h

soit un total de **238h**

Temps de formation (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et immersion (mercredi)

Lieu : A définir

Le coût de la formation

Sous réserve d'être sélectionné à la suite du dossier d'inscription, cette formation est gratuite.

- Spécificité de prise en charge des indemnisations (France Travail et Mission Locale)
- Si le jeune bénéficiaire a des droits ouverts au titre de l'allocation d'Aide de Retour à l'Emploi (ARE), il continue de percevoir ses droits
- Si le jeune bénéficiaire est sans ARE ou allocataire de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et âgé de moins de 30 ans, il se rapproche de la structure lauréate pour une demande de Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle (RSFP) auprès de l'Agence de Services et de paiement (ASP)

Les conditions exactes sont à voir avec votre conseiller France Travail en amont de la formation.

Les modalités et délais d'accès à la formation

- Une prescription peut être réalisée par le(la) conseiller(ère) Mission Locale ou France Travail ou Cap Emploi.
- Un premier rendez-vous sera effectué avec le candidat afin de s'assurer de la cohérence entre son projet et la prépa
- Le candidat sera sélectionné ou non à la suite de cet entretien
- Le candidat sera informé par mail de son acceptation et sera convoqué pour le 1er jour de la prépa.

Durant le 1er jour de formation, le stagiaire recevra une attestation d'entrée en formation. Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 19/05/2026**.

Les inscriptions à la formation

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site web <https://auvergne.profession-sport-loisirs.fr/prepa-modemploi-sport-animation/>

Il est à adresser, complété et signé, par courrier à PSL FORMATION 61, rue de la République 03400 YZEURE ou par mail à auvergne@profession-sport-loisirs.fr

Les modalités pédagogiques

Mise en situation - Jeux de rôles - Mutualisation d'expériences - Travaux en groupes et en sous- groupes - Interventions professionnelles - Préparation aux différents tests d'entrée en formation - Rédaction d'un outil de suivi du stagiaire (Entreprise / Organisme de Formation) - Accompagnement personnalisé - Formations complémentaires certifiantes nécessaires à l'insertion - Sécurisation du parcours.

La formation comprend des temps de formation en présentiel, en centre et des périodes de stage en structure d'accueil. Les temps de formation sont réalisés en face à face pédagogique en salle de cours ou sur le terrain (gymnase, stade...) pour les séances pratiques.

Les présences sont validées par la signature de feuilles d'émargement.

Les modalités d'évaluation

- Le candidat sera évalué sur les savoir-être, les savoir-faire et sur son projet professionnel.
- Le stagiaire aura une évaluation intermédiaire et finale avec l'organisme de formation.

Les suites de parcours et débouchés

La prépa offre la possibilité aux stagiaires d'intégrer le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ Sport, Loisirs et Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes) en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Il s'agit d'un tremplin pour accéder à une carrière d'Éducateur(trice) Sportif(ve) et Animateur(trice) socioculturel(le).

A la suite de la prépa, le stagiaire pourra intégrer les formations suivantes :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT) ou Multi-activités physiques et sportives pour tous (BPJEPS MAPST)
- Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle (BPJEPS ASEC)
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
- Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS)
- Ou autres formations...

Les coordonnées du coordinateur pédagogique

Daniel Bellec 04 70 44 79 21 – Mail : auvergne@profession-sport-loisirs.fr

Version 12 mars 2026